

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 10 avril 2025

L'an 2025 et le 10 avril à 18h le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 3 avril 2025.

Date de la convocation : 3 avril 2025

Date d'affichage : 3 avril 2025

Délibération N° 10-04-2025 / N°57

Etaient présents les membres en exercice : 76

Messieurs Pascal Coin, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Léon Bernard, Alexandre Hulot, Maurice Soyez, Harold Tetu, André Michel, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Christian Boucly, Raymond Wacheux, Patrick Dekeyser, Eric Poulain, Pascal Hemery, Sébastien Henquenet, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Benoit François, Nicolas Capron, Olivier Gallet, Jean-Louis Cauvet, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Jean-Paul Hemery, Michel Accart, Ludovic Degouve, Dominique Verdel, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, Yannick Barlet, René Pruvost, Jean-François Haultcoeur, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Serge Leu, Jean-Louis Lebas, Alexandre Decry, Joël Tournel, Yves Lieppe, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Guillaume Lefebvre, Philippe Vanderbeken, Damien Bricout.

Mesdames Béatrice Dausse, Monique Debeaumont, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 7

Membres ayant donné procuration : 16

Membres votants : 99

Absents : Fabienne Kwiatkowski, Sébastien Bertout, Jacques Nick, Yves Petit, Marie-Angèle Lefetz, Christian Delambre, Julien Bellengier, Jean-Marc Cuvillier, Vincent Lacroix, Jean Bridel, Roland Descamps, Eric Caron, Henri Cuvillier, Xavier Normand.

Absents suppléés : Thomas Bonnelle suppléé par Jean-Noël Danvin, Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Hubert Morreel suppléé par Martine Théry, Patrick Nepveu suppléé par Eric Rivaux, Magali Urbanac suppléé par Pascal Duquenne, François Coquart suppléé par Arnaud Darras, Edouard Hauteceur suppléé par Céline Godart.

Absents excusés : Sylvie Gabez, Alain Traisnel

Absents ayant donné procuration : Jean-Marie Dufay ayant donné procuration à Harold Tetu, Patrick Roblot ayant donné procuration à Pascal Coin, Jean-Michel Desailly ayant donné procuration à Léon Bernard, Anne-Marie Dupuis ayant donné procuration à Muriel Sergier, Florence Dambreville ayant donné procuration à Alexandre Hulot, Michel Petit ayant donné procuration à Gérard Nicolle, Pierre Cuvillier ayant donné procuration à Monique Debeaumont, Sabine Surelle ayant donné procuration à Pascal Mestan, Hugues Legoux ayant donné procuration à Yves Lieppe, Geneviève Meurice ayant donné procuration à Eric Poulain, Arnaud Ricq ayant donné procuration à Béatrice Dausse, Ernest Auchart ayant donné procuration à Michel Seroux, Pierre Barrois ayant donné procuration à Damien Bricout, Jean-François Varoqui ayant donné procuration à Joël Toursel, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, Emmanuel Ioos ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre Marrochini

Titre de la délibération : Avenant N°1 au Marché de services 2023-S-0004 "étude préalable au transfert de la compétence eau potable" - transfert d'activité à RYDGE CONSEIL

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée Communautaire que lors de la réunion 2 novembre 2023 (délibération N°02-11-2023 n°164), les membres du Conseil avaient attribué les marchés de services au groupement KPMG / PRESENTS SA/ AARPI ADALTYTS AVOCATS pour la réalisation de l'étude préalable au transfert de la compétence eau potable.

Dans le cadre d'une réorganisation de ses activités en France, KPMG ADVISORY a transféré par voie de cession de fonds de commerce le « **Transfert d'Activité** » au profit de la société **RYDGE CONSEIL**. Ainsi les équipes de KPMG ADVISORY dédiées au marché de services 2023-S-0004 seront automatiquement transférées chez RYDGE CONSEIL (SAS -Paris La défense).

C'est pourquoi, il est nécessaire de signer un avenant N°1 afin d'acter le transfert du contrat de KPMG ADVISORY à RIDGE CONSEIL. Le transfert n'entraîne aucune modification des conditions d'exécution du contrat et n'implique aucune incidence financière sur les montants. Les prestations seront réalisées par la société RYDGE CONSEIL dans la stricte continuité avec des moyens équivalents à ceux précédemment déployés par la société KPMG ADVISORY, tant en termes d'organisation et de méthodes, que de personnel et d'outils.

Vu l'avis favorable des membres du Bureau communautaire en date du 2 avril 2025, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'approuver les modifications apportées par l'avenant N°1 actant le transfert du contrat avec KPMG à la société RIDGE CONSEIL.
- D'autoriser le Président à signer ledit avenant qui prendra effet à sa notification à l'entreprise ainsi que les pièces afférentes à son exécution et à son règlement.

Le Président

Michel Seroux

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 17/04/2025 et publication ou notification du 17/04/2025.

